

BULLETIN D'INFORMATION

Automne-hiver 2022-2023



Dampniat

VERSION PAPIER

Une version plus étayée est disponible sur l'application www.intramuros.org/dampniat et sur le site www.dampniat.com

IMPORTANT : Merci de nous communiquer votre adresse mail à mairie.dampniat@libertysurf.fr et nous permettre de réduire ainsi les coûts d'impression.



Au-delà de nos âges, de nos contextes personnels comme du temps qui nous échappe de trop, nous devons faire preuve d'énergie, sans compter : pour vivre ou survivre, pour vaincre ou convaincre.

Je vous le disais, je le renouvelle ici tel un leitmotiv : "Gardons un maximum de santé, d'énergie individuelle et collective, gardons avant tout le contact, associons-nous et n'abandonnons jamais."

Prenez toujours grand soin de vous, d'elles et d'eux.

Jean-Pierre BERNARDIE.

Décisions du conseil municipal du 25 octobre 2022

NB: Toutes les délibérations des conseils municipaux sont consultables dans leur intégralité sur le site de notre commune en cliquant sur ce lien → [CM 2022](#)

Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER, POIRIER et RAYNAL.

Secrétaire de Séance : M. GODART

Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par la mairie

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

► Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité s de publicité sous forme électronique sur le site de la commune www.dampniat.com à partir du 1er novembre 2022

Contrat enfance-jeunesse, participation 2021

La Convention Territoriale Généralisée 2021-2025 définit une participation financière annuelle forfaitaire des communes pour l'accès à l'accueil des enfants de nos communes à la maison de l'Enfance et au Centre de Loisirs de Malemort.

► Pour l'année 2021, la participation de la commune de Dampniat s'élève à 8 913,22 €

Travaux supplémentaires d'enduits sur la voirie communale

Compte tenu des fortes chaleurs, de grosses fentes sont apparues sur la voirie depuis la consultation initiale. Aussi, pour la sécurité des usagers, nous avons dû réaliser ces travaux dans l'urgence.

Le montant de ces travaux s'élève à 5 652,30 € TTC. Le nouveau montant du programme voirie 2022 s'élève de fait à 43 338,30 € TTC. Ce montant des travaux est pour autant inférieur au prévisionnel établi le 18 janvier 2022.

► Le conseil municipal décide alors d'inclure ces travaux dans le programme voirie Lot 1, de retenir l'entreprise TP POUZOL pour ces travaux supplémentaires du programme voirie 2022, de solliciter l'Etat pour une aide de 35% dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ainsi que l'Agglo de Brive pour une aide de 30 % complétée par un bonus dans le cadre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale).

Extension du périmètre de l'agglomération de Brive:

La commune de Concèze a souhaité se retirer de la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour pour adhérer à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

En l'absence d'accord de la Communauté de communes d'appartenance, Concèze a renouvelé son retrait-adhésion dans le cadre d'une procédure dérogatoire incluant notamment l'accord par délibération de chaque conseil municipal des 48 communes de l'agglomération dont la nôtre.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'extension du périmètre de l'Agglomération à la commune de Concèze.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'extension du périmètre de l'Agglomération à la commune de Concèze.

Création d'un emploi non permanent

Compte tenu du nombre d'enfants déjeunant à la cantine scolaire sur deux services, il est nécessaire de prévoir une surveillance des élèves pendant la période méridienne, cette tâche ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité occupés au repas.

► En conséquence, le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation et de recruter un agent contractuel pour effectuer les missions de surveillance des élèves suite à l'accroissement temporaire d'activité, ce, à compter du 07/11/2022 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Restauration d'un four banal, convention avec le CFPC (Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique)

Monsieur le maire propose à l'assemblée un projet de restauration de fours banaux de la commune, soit le four de La Jubertie, de La Vaurie, du Bourret, ou celui du Bouyssou et de la Barboutie. Le choix du four sera effectué par le CFPC lors d'une réunion de terrain. Ce projet serait réalisé avec le concours du Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique (CFPC), dans le cadre d'un chantier-formation « Valorisation du « petit patrimoine », avec l'aide financière du département dans le cadre du contrat de solidarité communale.

► Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze conclue le 1er Février 2019 pour une durée d'un an, reconductible 2 fois par expresse reconduction, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans, d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants, de solliciter l'aide du département dans le cadre du contrat de solidarité communale.

Création d'une Commission Communale d'Action Sociale

Suite à la suppression du CCAS : Centre Communal d'Action Sociale, il est proposé au conseil municipal de créer non un mais une CCAS : Commission Communale d'Action Sociale.

Les membres de Cette commission seraient les membres du Centre Communal d'Action Sociale actuel.

Pour rappel il s'agit de : Président, M BERNARDIE, membres : MMES et MM. BARDON, DACHER, MARGERIT, MARTY, POIRIER, POMPIER, RAYNAL, ROCHE.

► Le conseil municipal, entendu cet exposé, décide à l'unanimité d'adopter la proposition de création de la CCAS.

Décisions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du 8 novembre 2022

Aide aux frais de cantine pour les enfants non scolarisables à Dampniat (PS et MS)

Le CCAS réuni ce 8 novembre 2022 a décidé d'octroyer une aide à la cantine pour les élèves non scolarisables à l'école de Dampniat à compter du 1er décembre 2022 et aux conditions ci-dessous :

- être propriétaire résidant de la commune,
- être locataire résidant de la commune depuis 1 an jour pour jour à la date de la demande,
- le montant de l'aide sera égal à la différence entre le coût actuel pour "hors commune" et le montant que vous auriez payé si vous étiez par exemple résidant à Malemort.
- calcul du tarif en fonction du quotient familial suivant le modèle en vigueur de la mairie de Malemort.
- l'aide sera effective à compter de la date de la demande sur présentation des factures au nom de l'enfant concerné et du dernier avis d'imposition.
- Cette aide sera attribuée aux élèves de petite et moyenne sections.

Repas et colis de Noël



Le Centre Communal d'Action Sociale propose pour nos anciens de Dampniat la possibilité d'un repas ou d'un colis, selon les conditions suivantes :

- Pour les 80 ans et plus : un repas ou un colis de Noël
- pour les 75 ans à 79 ans : un repas

Les colis seront portés au domicile et en cas d'absence, ils seront à réclamer avant le 31 janvier 2023 à la mairie.

Le repas quant à lui a été fixé au mercredi 14 décembre 2022 à la salle des fêtes.

01 Septembre 2022, c'est la rentrée !!

Par Mathieu Saunier

Madame, Monsieur, les enfants,
la rentrée approche !

Le 1er septembre l'accueil de la garderie se fera aux horaires habituels, à partir de 07h15.

Avec Monsieur Guillout nous commencerons l'accueil des élèves à partir de 8h00. Le portail sera ouvert jusqu'à 8h30 et le début de la classe.

Pour rappel, voici les horaires de classe :

- GS-CP-CE1 : 8h30 - 11h30 // 13h00 - 16h00
- CE2-CM1-CM2 : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 16h00

La Garderie est ouverte jusqu'à 18h50.

Au niveau du matériel, l'école (grâce au financement de la municipalité) a déjà acheté les fournitures scolaires.

Il reste à votre charge :

- GS-CP-CE1 : un cartable, un habit de protection pour la peinture et une boîte de mouchoirs.
- CE2-CM 1- CM2 : un cartable, une trousse, un habit de protection pour la peinture. Les élèves qui le souhaitent peuvent acheter un agenda et un stylo plume, l'école ne fournissant que des cahiers de texte et des stylos bille.

Effectifs pour cette année :

- 8 GS, 6 CP, 10 CE 1 = 24
- 14 CE2, 6 CM1, 6 CM2 = 26

Effectifs corrigés au 22 novembre 2022

- ▼
- 25 élèves en GS, CP, CE1
- 25 élèves en CE2, CM1, CM2



POINT TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Réalisations 2ème semestre 2022 :



Travaux route de la Peyrière : 29336€

DETR (Etat) : 10267€
CD 19 : 11734€



Restauration de l'église : 42276€

Toiture, électricité, cloches, chauffage, boiseries, Plancher, mise aux normes gaz, éclairage, vitraux : restauration et création
Agglo Brive (FST) : 9856€
CD 19 : 6571€



Extension locaux associatifs stade : 95600€

(travaux en cours d'achèvement)

et éclairage LED stade et boulodrome

Fonds européen (Leader) : 60951€



Travaux voirie : 55 000€

DETR (Etat) : 12800€
FST : Fonds Solidarité Territoriale : 12979€
CD19 : 4500€

Travaux réalisés :

► Voirie communale :

Route de Reyjades,
impasse du Loyrou,
impasse de Bouchatel,
route du Peuch,
route de Roanne,
route du Bouscailloux,
route de Lacoste,
impasse de la Garenne

► Voirie rurale :

Impasses du Barry-haut,
des Rasclies et du
Poujoulot



Enfouissement réseau HTA
Financement : 100% ENEDIS

Suite à plusieurs requêtes de la municipalité, ENEDIS a répondu favorablement à la prise en charge de l'enfouissement des réseaux HTA sur notre commune : une heureuse nouvelle.

► **C'est un plus vraiment conséquent pour notre commune.**

Exemple : Autrefois, un arbre tombé sur une ligne électrique entraînait la coupure d'électricité sur tout un secteur géographique de la commune. Aujourd'hui seul le lieu-dit de la chute d'arbre est impacté temporairement.

Les 6 transformateurs liés à l'enfouissement sont aujourd'hui raccordés, ce qui a valu le petit désagrément de coupures momentanées des derniers jours dont chacun(e) a été informé(e).

► **Nombre de poteaux et de fils aériens en moins !**

Dépose de 4149 m de réseaux aériens

Pose de 4940 m de câble HTA (câbles souterrains)

Pose de 6 postes HTA/BTA : La Fontgrande, Le Bourguet, Le Bouyssou, Taurisson, La Sénéchale, Lafarge

Réalisations 1^{er} semestre 2023 :



L'éclairage public par LED est programmé en 3 tranches dont la première débutera dès la 1^{ère} semaine de 2023.

Tranche1 : Le Bourg, la Francie, la Sénéchale

Coût : 44642€ - Financement : 50% FDEE 19

Tranches 2 et 3 : à programmer dans la continuité.

Un investissement conséquent mais plus que nécessaire en regard de l'augmentation du coût de l'énergie et donc des économies à réaliser.

Eclairage public LED : 102 885€

Commune : 42858€

FDEE 19 (Fédération Départementale Electrification et Energie) : 60027€



Restauration four : 12 000€ HT

CD 19 : 45%

dont aide plafonnée à 5400€

Restauration de notre "petit" patrimoine: le four banal du Bouyssou

Partenariat avec le CFPC (Centre Formation Professionnelle Compagnonique Brive)





Compteurs d'eau communicants

La télérelève arrive chez vous !

Dans le cadre de la démarche de préservation des ressources en eau du territoire, l'Agglo de Brive et SUEZ procéderont au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau d'ici à fin 2024.

Les compteurs communiqueront leurs index, par fréquence radio, au centre de pilotage du service.

Chaque usager pourra ainsi bénéficier d'un suivi quotidien de sa consommation ainsi que d'autres services gratuits accessibles, via le site internet ou l'application mobile qui sera téléchargeable dès janvier 2023.

Une innovation qui vous facilite la vie !



Être alerté
par sms ou par mail en cas de fuite



Ne plus être dérangé
par la relève des compteurs
pour plus de tranquillité



Être connecté
pour suivre et mieux maîtriser
sa consommation d'eau



Être facturé précisément
d'après vos consommations réelles
pour plus de transparence

Comment ça fonctionne ?

- 1 Le service client SUEZ vous informe de l'opération de pose
- 2 Un technicien réalise gratuitement l'installation du compteur connecté
- 3 Le compteur transmet quotidiennement les informations à un serveur informatique sécurisé
- 4 Ces données sont consultables à partir de votre compte client en ligne « Tout sur mon eau »

Pas encore de compte en ligne ?

- ⇒ Connectez-vous sur eau-agglodebrive.toutsurmoneau.fr ou sur l'application mobile
- ⇒ Cliquez sur « mon compte en ligne »
- ⇒ Créez **simplement** votre compte en vous munissant de votre référence client indiquée sur votre facture d'eau
- ⇒ Accédez aux **services digitaux** proposés par SUEZ pour gérer au plus juste votre budget eau

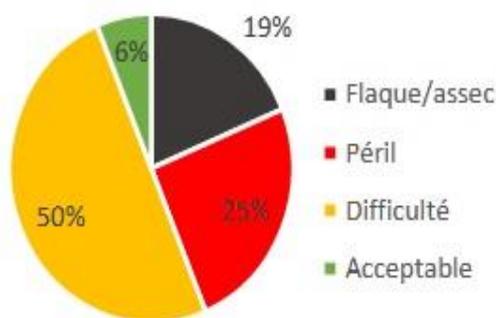
NB : A ce jour plus de 6 000 compteurs ont d'ores été mis en place, principalement sur les communes de Brive-la-Gaillarde, Cosnac, Saint-Pantaléon-de-Larche et Ussac.





SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

Etat majoritaire pour les cours d'eau
Entre mai et novembre 2022



La thermie des ruisseaux a été particulièrement élevée avec une moyenne de 16,7°C (moyenne maximum 21°C début août) entre mai et novembre pouvant dépasser les 25°C pendant plusieurs semaines à Pont Lagorce en aval du plan d'eau de Pontcharal et 30°C sur la Couze-de-Larche en aval du plan d'eau de Chasteaux.

En parallèle, les agents du SIAV ont mis en place cette année le suivi des tronçons court-circuités (TCC) en suivant chaque cours d'eau. En effet, en cas d'absence d'entretien sur les seuils, l'écoulement peut être dévié vers les canaux et l'on observe une mise à sec des cours d'eau sur d'importants linéaires. Des contrôles de terrain inopinés sont effectués par la Police de l'eau qui peuvent verbaliser les infractions constatées : le non-respect du débit réservé est un délit prévu et réprimé par l'article L216-7 du Code de l'Environnement. Face à la fragilité de nos milieux aquatiques et de la ressource en eau, la production d'un programme pluriannuel de gestion coordonnée par bassins versants (PPGC) est en cours.

VIE ASSOCIATIVE, A L'AFFICHE, AGENDA DES PROCHAINES ACTIVITES

TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

SAMEDI 3 décembre 2022

Une organisation bien rodée entre les communes de La Chapelle-aux-Brocs et Dampniat, en partenariat avec les associations, dont la Boule dampniacoise. Cette année, La Chapelle-aux-Brocs était aux commandes. En 2023, ce sera Dampniat ! Une présence bienvenue des représentants de l'AFM de la Corrèze ; Merci à eux ! Et puis de la solidarité, de la bonne humeur et beaucoup de convivialité. Merci à tous les participants individuels et associatifs.

Quelques chiffres :
- 42 marcheurs
- 1300€ de gain (supérieur à 2022)

Participation libre au profit du Téléthon

Manifestation organisée par les associations de Dampniat et de La Chapelle aux Brocs soutenues par leurs municipalités

Renseignements : 06 77 80 87 66 / 06 20 24 80 00

ANIMATION DE NOËL SOLIDAIRE DAMPNIAT

SAMEDI 17 DEC Ecole DÈS 15 H

15h: Film de Noël pour tous les enfants
Vente solidaire d'objets de Madagascar, du Sénégal et du Liban
Père-Noël Vert : Merci d'apporter des jouets... en bon état

18h: Concert de Noël "Rosa Mystica", entrée libre
Atelier de la Tempête, direction: Simon-Pierre Bestion

RESTAURATION: au profit des enfants de l'école
Dès 15h: crêpes, vin chaud, chocolat, café
19h: Garbure etc.

Tongasoa Zazakely
Kulumna Casamance
Les amis d'AEL Liban

Commune de DAMPNIAT
ALD, APE, Restons Jeunes,
Comité des Fêtes, Chasseurs & Boulistes

A. S. DAMPNIAT
Rugby à XV

50 ans
S 10 juin 2023

Samedi 10 juin 2023

REPAS FARCIDURES SAMEDI 25 FEVRIER

20h SALLE DES FÊTES DE LA CHAPELLE AUX BROCS

INSCRIPTIONS:
STANISLAS TOURNELLE:
06 68 27 39 74
THIBAUT VERLHAC:
06 79 63 26 02

Menu:
Soupe
Farçidure petit sale
Fromage
Dessert
Café
1 apéritif offert

20€ / ADULTE
10€ / ENFANT (-14 ANS)
TOUTES LES FAMILLES SONT BIENvenues

(A SIGNALER AVANT LA RESERVATION)

INSCRIPTIONS DEFINITIVES PAR LE PAIEMENT DES REPAS AVANT LE 30 JANVIER

Ce fut le samedi 3 décembre, à partir de 9h

Ce sera le samedi 17 décembre, dès 15h.

L'ASD en 2023 !



Le Père-Noël confirme sa venue à l'école le samedi 17 décembre entre 16h30 et 17 heures lors de l'animation de Noël.



S 3 décembre 2022	Téléthon, Concours de pétanque, 14h, au profit du Téléthon (Boule)
D11 décembre 2022	Repas de Noël, (Club Restons Jeunes), St Pantaléon-de-Larche
Me 14 décembre 2022	Repas de Noël offert aux Aînés de la commune , 12h, salle des fêtes (Mairie)
S 17 décembre 2022	Animation de Noël, mairie et associations, au profit des enfants de l'école
V 20 janvier 2023	AG de l'ALD, 20h, salle de réunion du presbytère, ouverte à toutes et tous
S 25 février 2023	Soirée farcidures, ouverte à tous, la Chapelle-aux-Brocs, (Syndika des Joueurs de l'ASD)
S 4 mars 2023	Concours UFOLEP doublettes, 14h (Boule)
Printemps 2023	Concours de pétanque au profit de l'école (APE & Boule), date et horaires à préciser
S 15 avril 2023	Concours UFOLEP doublettes mixtes, 14h (Boule)
S 29 avril 2023	Balade toponymique pour tous (ALD), 14h, avec JF Vignaud, Institut d'Etudes Occitanes
L 01 mai 2023	Casse-croûte du 1 ^{er} mai (Comité des fêtes) et bourse aux plants (ALD)
D 14 mai 2023	Vide-greniers, stade, au profit de l'école (APE)
S 10 juin 2023	L'ASD fête ses 50 ans ! (ASD, Syndika des joueurs), stade des Dix Collines : l'Evènement !
V 30 juin 2023	Fête de l'école

A NOTER : TOUJOURS PAS DE GALETTE DES ROIS EN 2023, MAIS UNE VIDEO SUR INTRAMUROS !



A l'instar de nombreuses communes, pour de seules raisons de sécurité sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux du maire n'aura pas lieu. **Toutefois, dès le samedi 7 janvier**, (date initialement prévue pour les vœux) **chacun(e) pourra accéder à une vidéo du Maire sur l'application INTRAMUROS, une vidéo simple et chaleureuse en lieu et place des vœux habituels.**

D'ici là, l'ensemble de la municipalité et du personnel vous souhaite avant tout et de tout cœur une bonne santé et de bonnes fêtes.



Courriel: mairie.dampniat@libertysurf.fr - Site Internet : www.dampniat.com - www.intramuros.org/dampniat



Utilisation de l'application mobile « IntraMuros »

Lors de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2022, monsieur le maire a proposé au conseil municipal de doter la commune d'une application mobile. Il s'agit d'un outil interactif de communication et de diffusion d'informations qui a pour vocation de faciliter l'accès à l'information aux habitants de notre commune.

Il permet, également, de se doter d'un système d'alerte informant la population des coupures des réseaux, risques naturels, accidents etc.

Comment procéder ?

1- Découvrir et télécharger sur votre smartphone l'application IntraMuros. ► [Petite foire aux questions avant de commencer](#)

► *Il est essentiel qu'un maximum d'entre nous effectue ce téléchargement d'IntraMuros.*

2- L'appli chargée, cocher la commune « Dampniat »

3- L'écran ci-après apparait sur votre écran :



L'écran se compose de 3 parties :

a) « Services » avec 6 touches :

Réglage, Livret d'accueil, Annuaire, Signaler, Artisans & entreprises, météo

b) « Vie locale » avec 6 touches :

Associations, Notre école, Jeunesse, Culture, Gendarmerie, Santé

c) Un bandeau tout en bas de l'écran : Services, Journal, Agenda, Découvrir

De bas en haut :

Le bandeau du bas permet d'avoir accès :

- aux différents services indiqués,
- au journal, à savoir les actualités communales ou des différents acteurs,
- à l'agenda chronologique des activités associatives,
- à différents onglets de découverte et de connaissance de notre commune.

Les 6 touches « Vie locale » puis « Services » apportent des infos pratiques sur les points correspondants.

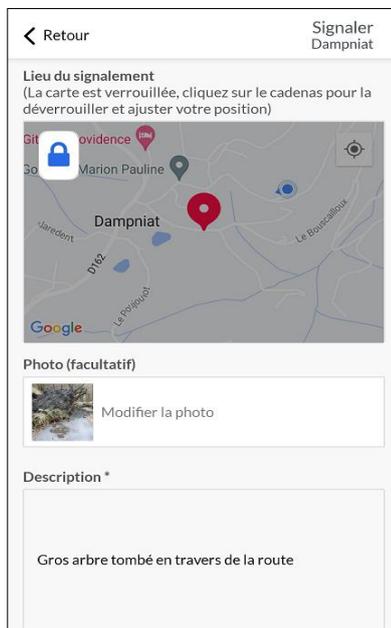
Pour téléphoner ou écrire à qui de droit, il suffit de cliquer sur le lien en bleu.

Le téléphone ou le courriel s'ouvrent alors directement.

La touche « Signaler » :

Elle permet à chacun de nous de signaler à tous le lieu et la nature de tel incident constaté sur notre commune (effondrement de voirie, chute d'arbre, accident, anomalies diverses etc.)

4- Exemple d'utilisation de la touche « Signaler » :



Email *

louis.duchêne@gmail.com

Nom (facultatif)

Louis DUCHÈNE

Téléphone (facultatif)

0555326954

[Lire les conditions générales d'utilisation](#)

J'ai lu et j'accepte les CGU *

Envoyer

Activer la cloche en cliquant dessus. Elle va se colorer en jaune et vous recevrez les informations qui y sont attachées.

- a) **Cliquer** sur « Signaler »
 - b) **Localiser** sur la carte en faisant glisser celle-ci pour placer précisément le point rouge
 - c) **Cliquer pour fermer le cadenas** et fixer ainsi la localisation de l'incident.
 - d) **Prendre -si possible- une photo** (facultatif)
 - e) **Décrire** rapidement l'incident
 - f) **Noter** son adresse mail et son nom et son tél.
 - g) **Cocher** accepter les « CGU »
 - h) **Envoyer** son signalement
- Ce signalement arrivera instantanément en mairie et sera alors prêt à être traité par qui de droit.
- Les informations d'identité que vous fournirez seront confidentielles et ne seront pas divulguées à qui que ce soit.